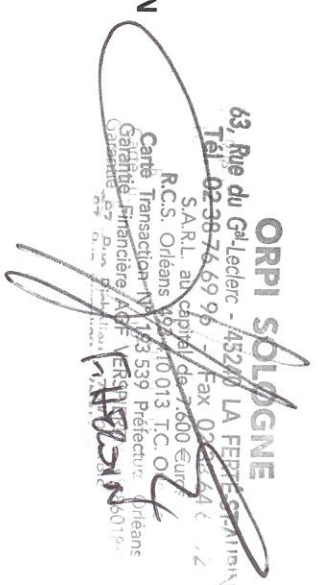


ORPI SOLOGNE
63, Rue du Général Leclerc - 45240 LA FERTE SAINT AUBIN
Tél : 02 38 76 69 96 - Fax : 02 38 76 69 97
S.A.R.L. au capital de 600 000 €
R.C.S. Orléans 492 010 013 T.C. Orléans
Carte Transaction N° 113 539 Préfecture Orléans
Garantie Financière AGF VERSAPRIS
Garantie 27 D. de Préf. Orléans N° 113 539



TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES, FONDS DE COMMERCE ET TERRAINS

5 500 €	pour les prix de vente inférieurs et jusqu'à	50 000 €
8 000 €	pour les prix de vente compris entre 50 001 et	100 000 €
7%	pour les prix de vente compris entre 100 001 et	150 000 €
6%	pour les prix de vente compris entre 150 001 et	300 000 €
5%	pour les prix de vente au-delà de	300 001 €

FRAIS DE REDACTION DU COMPROMIS ET SUIVI DU DOSSIER UNIQUEMENT (SANS NEGOCIATION)

1 000 €	pour les compromis dont le prix de vente est inférieur ou égal à	100 000 €		
2 000 €	pour les compromis dont le prix de vente est compris entre	100 001 €	et	200 000 €
3 000 €	pour les compromis dont le prix de vente est supérieur à	200 001 €		200 001 €

TRANSACTION LOCATIVE (locaux d'habitation nus ou meublés soumis à la Loi du 6 juillet 1989, art 5)

- 1% du loyer annuel pour l'entremise et la négociation à la charge du bailleur uniquement
- 8 € le m² pour la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail à la charge du bailleur
- 8 € le m² pour la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail à la charge du locataire
- 3 € le m² pour la réalisation de l'état des lieux à la charge du bailleur
- 3 € le m² pour la réalisation de l'état des lieux à la charge du locataire

Le montant imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et ne peut excéder les plafonds fixés par le décret n°2014-du 1 août 2014.

TRANSACTION LOCATIVE (droit commun)

- 10% du montant total des loyers pour location saisonnière (minimum 50 €)
- 18% HT du loyer annuel HT pour le preneur (locaux commerciaux, dont rédaction du bail 500 €
- 7.20% des sommes encaissées à la charge du mandant uniquement

AVIS DE VALEUR

150 € pour chaque bien dont une estimation est demandée (succession, partage, licitation, IFI, etc...)

AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT